

Communiqué de presse

7 mai 2020

L'Inrap et l'Unam mettent en place une cellule spécifique pour accélérer la gestion des dossiers archéologiques

Pour garantir une reprise rapide de l'activité tout au long de la période de déconfinement, l'Inrap et l'Unam mettent en place une cellule spécifique pour accélérer la gestion des dossiers archéologiques.

A partir du lundi 11 mai prochain, les membres de l'Unam pourront saisir le service juridique de l'Unam pour accélérer le processus de libération des terrains en cas de prescription de diagnostic ou de réalisation de fouilles.

Tous les blocages et les éventuelles difficultés rencontrés par les aménageurs seront analysés par l'Inrap qui en lien avec les services de l'Etat mettra tout en œuvre pour ne pas pénaliser encore davantage le calendrier des opérations d'aménagement.

Avec l'appui du ministère de la Culture et forts de leur partenariat noué en 2016, **Dominique Garcia**, Président de l'Inrap, et **François Rieussec**, Président de l'Unam, souhaitent, dans cette période difficile, renouveler tout leur soutien aux professionnels de l'aménagement.

Service juridique de l'Unam

Mme Laure Bertrand

01 44 20 09 10 / 01 44 20 09 13

juridique@unam-territoires.fr

A propos

L'Unam (Union nationale des aménageurs) est l'organisation professionnelle des acteurs de l'aménagement des territoires. Elle réunit 300 entreprises, majoritairement privées, organisées en 14 chambres régionales. Sa mission est de représenter et d'accompagner les aménageurs dans leur mission d'intérêt général au service des territoires, et de faciliter l'accès à leurs compétences aux élus et aux collectivités territoriales. Les aménageurs interviennent sur des opérations visant à réaliser des quartiers d'habitation, des équipements collectifs, des commerces, des zones logistiques, la reconversion de friches. Plus d'informations sur : www.unam-territoires.fr

L'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Culture et de la Recherche. L'INRAP a pour mission de réaliser les opérations d'archéologie préventive destinées à assurer la sauvegarde par l'étude du patrimoine archéologique affecté par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement de l'ensemble du territoire. L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. A ce titre, l'institut assure l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive et la diffusion de leurs résultats aux plans national et international. L'institut concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie au bénéfice du plus grand nombre grâce à son réseau de partenaires.

Contact presse :

Inrap

Eddie Aït - Délégué aux relations institutionnelles et au mécénat - 01 40 08 81 02 / 06 78 78 92 09
eddie.ait@inrap.fr

Unam

Esteban MAYAN TORRES - 01 41 34 20 20 - emayantorres@hopscotchcapital.fr

Marie GUERIN - 06 03 48 83 09 - mguerin@hopscotchcapital.fr